

N°	5	0	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Mise en place de l'entretien professionnel au sein de l'Institution interdépartementale de la Bresle</p>	<p>L'an deux mil seize,</p> <p>Le mercredi 23 novembre, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. MAQUET.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme COLIN, Mme DAMIS-FRICOURT, M. DECORDE, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, Mme LEFEBVRE, Mme LORAND-PASQUIER, M. MAQUET.</p> <p>Absents excusés : Mme BORGGOO, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme LUCOT-AVRIL, Mme TEMMERMANN.</p>													
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>20 octobre 2016</p> <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p>	<p><u>- Mise en place de l'entretien professionnel au sein de l'Institution interdépartementale de la Bresle</u></p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2015, un entretien professionnel annuel doit être mis en œuvre, en lieu et place de la notation, pour les fonctionnaires (décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014).</p> <p>Cet entretien doit être conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu. Il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de cet entretien. M. le Président propose les critères suivants :</p>													
<p>En exercice 15</p> <p>Présents 8</p> <p>Votants 8</p>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="4">Les compétences professionnelles et techniques</td> <td>➤ Compétences techniques liées au poste</td> </tr> <tr> <td>➤ Qualité du travail effectué (qualité rédactionnelle, respect des consignes, mise en forme des documents produits, respect des délais, ...)</td> </tr> <tr> <td>➤ Sens de l'organisation</td> </tr> <tr> <td>➤ Esprit participatif, force de propositions</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Les qualités relationnelles (disponibilité, courtoisie, sens et respect des règles du service public)</td> <td>➤ Avec les collègues de travail (capacité à travailler en équipe)</td> </tr> <tr> <td>➤ Avec la hiérarchie (élus et/ou responsables)</td> </tr> <tr> <td>➤ Avec les partenaires, les usagers</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">La capacité d'encadrement</td> <td>➤ Organisation du travail de l'équipe</td> </tr> <tr> <td>➤ Prévention et gestion des conflits dans l'équipe</td> </tr> <tr> <td>➤ Qualité du travail collectif et force de propositions</td> </tr> </table>	Les compétences professionnelles et techniques	➤ Compétences techniques liées au poste	➤ Qualité du travail effectué (qualité rédactionnelle, respect des consignes, mise en forme des documents produits, respect des délais, ...)	➤ Sens de l'organisation	➤ Esprit participatif, force de propositions	Les qualités relationnelles (disponibilité, courtoisie, sens et respect des règles du service public)	➤ Avec les collègues de travail (capacité à travailler en équipe)	➤ Avec la hiérarchie (élus et/ou responsables)	➤ Avec les partenaires, les usagers	La capacité d'encadrement	➤ Organisation du travail de l'équipe	➤ Prévention et gestion des conflits dans l'équipe	➤ Qualité du travail collectif et force de propositions
Les compétences professionnelles et techniques	➤ Compétences techniques liées au poste													
	➤ Qualité du travail effectué (qualité rédactionnelle, respect des consignes, mise en forme des documents produits, respect des délais, ...)													
	➤ Sens de l'organisation													
	➤ Esprit participatif, force de propositions													
Les qualités relationnelles (disponibilité, courtoisie, sens et respect des règles du service public)	➤ Avec les collègues de travail (capacité à travailler en équipe)													
	➤ Avec la hiérarchie (élus et/ou responsables)													
	➤ Avec les partenaires, les usagers													
La capacité d'encadrement	➤ Organisation du travail de l'équipe													
	➤ Prévention et gestion des conflits dans l'équipe													
	➤ Qualité du travail collectif et force de propositions													

Respect du poste de travail (horaires, environnement du poste)	➤ Respect des lieux de travail et des véhicules de service
	➤ Respect des horaires et ponctualité
	➤ Respect des outils de travail / équipements de protection individuelle
	➤ Respect des règles d'hygiène et de sécurité
Résultats professionnels et réalisation des objectifs	➤ (Bilan d'activités)

Le comité technique du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine-Maritime a été sollicité, pour avis, sur les critères proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent les critères présentés ci-dessus, qui serviront de base à l'évaluation annuelle de la valeur professionnelle des agents.

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 26/12/2016
Acte exécutoire le : 26/12/2016
le Président de l'Institution
Emmanuel MAQUET

**Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Emmanuel MAQUET**

~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue St. Dadiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com~~

REÇU LE
21 DEC. 2016
SOUS-PREFECTURE
DE DIEPPE

~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue St. Dadiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com~~